

# Je souhaiterais connaître la différence entre un éditeur et un éditeur scientifique?



Prosper-Olivier  
Lissagaray [Public  
domain], via  
Wikimedia Commons

Notre réponse du 14/01/2017

Pour répondre à votre demande j'ai consulté le site de l'[ADBS](#) (L'association des professionnels de l'information et de la documentation).

La différence entre un éditeur et un éditeur scientifique est que l'éditeur est responsable de la production et de la diffusion du document alors que l'éditeur scientifique est responsable du contenu intellectuel de l'édition de ce même document.

Voici les liens qui vous permettront de consulter la définition de ces deux termes

**Lien éditeur :**  
[http://www.adbs.fr/editeur-16971.htm?RH=OUTILS\\_VOC](http://www.adbs.fr/editeur-16971.htm?RH=OUTILS_VOC)

**Lien éditeur scientifique :**  
<http://www.adbs.fr/editeur-scientifique-16976.htm?RH=ACCUEIL>

En cliquant sur le lien qui suit, vous trouverez la définition du terme d'éditeur scientifique donnée par [data.bnf.fr](http://data.bnf.fr), site qui a été mis en ligne en 2011 et dont le but est de rendre plus visibles et utiles les ressources de la [Bnf](http://www.bnf.fr) (Bibliothèque nationale de France) sur le web. Cette définition détaille les missions de l'éditeur scientifique.

Lien : <http://data.bnf.fr/vocabulary/roles/r360/>

La **définition du terme éditeur** proposée par M Legentil-Galan dans sa réflexion sur l'édition des revues numériques produite par l'[Enssib](http://www.enssib.fr) (Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques) montre la différence entre l'acceptation française et l'acceptation anglaise du mot.

Lien : <http://revues.enssib.fr/titre/led/lediteur/ldefinition.htm>

---

[Eurêkoi](http://www.eurêkoi.fr) – Bibliothèque publique d'information

---